



En partenariat avec



MARDI 2 AVRIL 2024 (SER - PARIS)

JEUDI 20 JUIN 2024 (SER - PARIS)

JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 (SER - PARIS)

MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 (EN DISTANCIEL)



FORMATION

La prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les projets EnR électriques

FORMATION
RÉSERVÉE AUX
ADHÉRENTS DU SER

NOMBRE DE
PLACES LIMITÉ À 15
PARTICIPANTS

La France s'est fixé des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2030. Sur la prochaine décennie, le développement des énergies renouvelables pourrait permettre d'éviter la combustion d'au moins 700 TWh de combustibles fossiles (entre 2021 et 2028), mais aussi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre d'environ 170 MtCO₂-éq.

Cette croissance nécessaire des installations de production de chaleur, de froid et d'électricité renouvelables, s'accompagne d'une prise en compte systématique des enjeux sur la biodiversité. Quels sont les principes de bases, les définitions, les questions majeures autour des espèces protégées ? Comment mieux appréhender les attentes des services instructeurs ? Comment améliorer la compréhension des études environnementales réalisées par des tiers ? Quelles sont les dernières évolutions législatives et réglementaires en lien avec la biodiversité et les EnR ? Quid du montage d'un dossier de demande de dérogation « espèces protégées » ?

FRAIS D'INSCRIPTION 450 €HT (540 €TTC)

Tarif adhérent du SER, incluant la participation à la journée en présentiel, la documentation pédagogique, le déjeuner et les pauses-café.

Tarif ramené à 350 €HT (420 €TTC) si la session de formation est organisée en distanciel.

ÉLIGIBLE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



Certifié au titre de ses actions de formation

DOCUMENTATION FOURNIE

- Un dossier contenant l'ensemble des supports pédagogiques présentés.
- Un fichier digital comprenant les supports pédagogiques et des documents de fonds complémentaires.

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels : développeurs, exploitants, toutes filières EnR électriques confondues, chefs de projets EnR qui souhaitent monter en compétences, référents environnement qui souhaitent se mettre à jour / approfondir leurs connaissances.

Enjeux de la biodiversité dans les projets EnR électriques



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apporter ou renforcer les compétences sur les notions clés liées à la protection des espèces et des zones naturelles dans le cadre d'un projet EnR :
 - Notions d'espèces protégées et d'aires protégées
 - Définitions « enjeu, sensibilité, impact » et les conséquences sur les projets
 - Exemple de cartographie des enjeux selon les espèces en France
- Étudier le cadre réglementaire et législatif en lien avec le développement de projets EnR et la biodiversité.
- Mieux appréhender les attentes des services instructeurs sur le volet écologique :
 - Attendus entre la phase de pré-cadrage jusqu'à la finalisation du projet
 - Montage du dossier : méthodologie, mesures ERCA à proposer, études complémentaires spécifiques (incidences Natura 2000, zone humide...)
- Améliorer la qualité des dossiers de demande de dérogation « espèces protégées »
 - Maîtriser le contexte réglementaire et la procédure de dérogation au titre des espèces protégées
 - Être en capacité d'anticiper et de prendre en compte les enjeux liés aux espèces protégées
 - Pouvoir déployer un programme de mesures compensatoires liées aux espèces protégées : typologie, dimensionnement, fonctionnalité, plus-value écologique, réalisation et suivi.
- Être en capacité de questionner les bureaux d'études sur le contenu de l'étude : effort d'inventaires, mesures ERCA et suivis environnementaux, dimensionnement et outils de la compensation écologique...

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA JOURNÉE

9h15-9h30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**

9h30-9h45 **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE**
SER

9h45-10h30 **Notions générales sur la protection des espèces et des zones naturelles, aspects réglementaires et législatifs**

Comment définir une espèce / un habitat protégé(e) ? Différence entre enjeux de conservation et enjeu réglementaire ? Quelles sont les implications juridiques ? Quelles évolutions législatives récentes en lien avec la biodiversité ? Quid de la RIIPM ? Quelles priorités pour le GT biodiversité du SER ? Quelles études en cours ?

SER

10h30-10h45 **PAUSE CAFÉ**

10h45-12h30 **Réaliser une étude écologique**

Quel protocole de terrain et quelle méthode d'identification des enjeux puis d'analyse des impacts ? Comment identifier et quantifier les enjeux ? Comment déterminer ses impacts ? Quelles mesures ERCA générales et/ou spécifiques proposer dans le cadre d'un projet EnR ?

UPGE

12h30-14h00 **DÉJEUNER**

14h00-15h30 **Points de vue des services instructeurs**

Quels rôles de la DREAL ? Quelles méthodologies appliquer sur l'instruction des projets ? Quelles exigences sur le volet biodiversité pour un projet EnR répondant aux attentes du droit et des services instructeurs ?

DREAL

15h30-15h45 **PAUSE CAFÉ**

15h45-17h30 **Montage d'un dossier de demande de dérogation « espèces protégées »**

Quelles obligations réglementaires spécifiques ? Quelles étapes clés du montage du dossier ? Comment analyser et quantifier les impacts résiduels ? Quid du dimensionnement de la compensation (cas de l'approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique – guide 2021) ? Quel est l'état de la jurisprudence en France ? Quels sont les acteurs du génie écologique permettant la mise en place d'un programme compensatoire permettant l'absence de perte nette de biodiversité ?

UPGE en binôme avec un avocat/juriste spécialisé

17h30 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

Enjeux de la biodiversité dans les projets EnR électriques



BULLETIN DE PARTICIPATION

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM

NOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

VILLE

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE / N° DE BON DE COMMANDE À INDIQUER SUR LA FACTURE

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS ATTENTES VIS-À-VIS DE CE STAGE

SESSIONS DE FORMATION ET TARIFS

MARDI 2 AVRIL 2024
(SER - PARIS)
450 €HT (540 €TTC)*

JEUDI 20 JUIN 2024
(SER - PARIS)
450 €HT (540 €TTC)*

JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024
(SER - PARIS)
450 €HT (540 €TTC)*

MARDI 17 DÉCEMBRE 2024
(EN DISTANCIEL)
350 €HT (420 €TTC)*

*TARIF ADHÉRENT DU SER

MODE DE RÈGLEMENT

Règlement par virement sur le compte du Syndicat des énergies renouvelables domicilié à BNP Paribas, compte n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et des modalités d'inscription figurant au verso du bulletin et je les accepte

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET

FORMATION

Enjeux de la biodiversité dans les projets EnR électriques



CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU ET ACCÈS

La session de formation se déroulera sur Paris intra-muros ou en distanciel selon les conditions sanitaires recommandées. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION

DE HANDICAP À NOS FORMATIONS

L'intégralité des lieux de formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Des accès et des sanitaires adaptés aux PMR sont disponibles dans les immeubles et les salles dédiés à la formation. Pour toutes les situations de handicap, l'équipe du SER prévoit un dispositif d'accueil individualisé, accompagné par des associations partenaires. Lors de votre inscription, merci d'indiquer à notre référent handicap votre situation. Un rendez-vous individuel sera alors pris pour faire le point sur les besoins et les aménagements nécessaires au bon suivi de la formation. Le cas échéant, les associations partenaires accompagneront votre accueil. La [liste des associations](#) est disponible sur le site Internet du SER – <http://www.enr.fr> – rubrique Formation ou sur simple demande auprès de contact@enr.fr

TARIFS

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à **450 €HT** (540 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- Un fichier digital comprenant les supports pédagogiques et des documents de fonds complémentaires ;
- Une pochette regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation ;
- Le déjeuner et les pauses-café.

Si la session est réalisée en distanciel, les frais d'inscription sont ramenés à **350 €HT** (420 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- l'ensemble des supports pédagogiques présentés lors de la formation au format numérique.

* Tarif adhérent du SER.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Syndicat des énergies renouvelables est certifié QUALIOPi au titre de ses actions de formation. Les sessions de formations du SER sont donc éligibles à la prise en charge par les fonds d'assurance formation ou OPCO. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCO au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est réservée aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables, et limitée à 15 participants pour favoriser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation, nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail à contact@enr.fr ou courrier à l'adresse **40-42 rue La Boétie, 75008 Paris**
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ». Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 100 % du montant de la prestation ;
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 50 % du montant de la prestation ;
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.

En partenariat avec



40-42 rue La Boétie, 75008 PARIS
T. 01 48 78 05 60 • contact@enr.fr
www.enr.fr • www.ser-evenements.com

[@ser_enr](#) • [in](#) Syndicat des énergies renouvelables

